

25 mars 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Enquête typologique sur le surendettement des ménages

L'enquête de la Banque de France relative à la typologie des ménages surendettés, désormais élaborée selon un rythme annuel, vient d'être publiée. Elle a été réalisée à partir des données extraites des quelques 195 000 dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

Les enseignements dégagés dans le cadre de cette enquête ne traduisent pas de changement majeur dans la typologie des ménages surendettés qui, malgré quelques infléchissements, reste marquée par la fragilité des situations personnelles et professionnelles.

1. En 2012, la population des ménages surendettés demeure caractérisée par la prédominance (64,4 %) de personnes vivant seules (célibataires, veuves ou divorcées), et n'ayant pas de personne à charge (51,5 %). Les classes d'âge de 35 à 54 ans sont les plus représentées (53,4 %), étant précisé que dans 22,6 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus (de 65 ans et plus dans 7,8 % des cas).

L'analyse de la situation au regard du logement confirme la présence majoritaire de personnes locataires (78,3 %) mais on observe toutefois un léger recul par rapport aux années précédentes, de 0,3 point par rapport à 2011 et de 1,7 point par rapport à 2010. Parallèlement, la part des propriétaires ou propriétaires accédants (9,6 %) tend à augmenter (de 0,3 point par rapport à 2011 et de 2,1 points par rapport à 2010), tout en demeurant inférieure à la part des personnes surendettées hébergées ou occupant leur logement à titre gratuit (10,7 % en 2012). Cette évolution, qui peut traduire des difficultés accrues de certains propriétaires ou accédants à la propriété, doit également être rapprochée de l'évolution des pratiques des commissions de surendettement qui, conformément aux orientations données en la matière par les pouvoirs publics depuis 2010, apprécie de manière plus large la recevabilité des dossiers dans lesquels la résidence principale des ménages peut être mise en cause.

L'analyse de la situation au regard de l'emploi fait ressortir que 26,9 % des personnes surendettées sont au chômage, 11,6 % n'ont pas de profession, et 9,9 % se trouvent sans activité (invalidité, congé maladie de longue durée, congé parental notamment). D'un point de vue socioprofessionnel, ce sont les employés (35,7 %) et les ouvriers (24,8 %) qui demeurent les plus représentés dans les dossiers de surendettement.

2. En 2012, la répartition des dossiers de surendettement par tranche de ressources connaît quelques infléchissements par rapport à l'année précédente. Ainsi, 22,3 % (21,5 % en 2011) des ménages surendettés ont des ressources mensuelles supérieures à 2 000 euros étant précisé, par ailleurs, que 49,1 % d'entre eux (48,7 % en 2011) ont des ressources mensuelles inférieures ou égales au SMIC et 10,9 % (10,7 % en 2011) des ressources inférieures ou égales au RSA socle pour deux personnes.

D'une manière générale, le niveau de ressources des personnes surendettées reste faible, ce qui affecte les capacités de remboursement, c'est-à-dire les ressources disponibles pour apurer le passif après imputation des sommes nécessaires à la vie courante du débiteur et de son foyer (loyer, charges...). Ainsi, plus d'un dossier sur deux (53,4 % en 2012 contre 52,5 % en 2011) demeure caractérisé par une absence de capacité de remboursement. Globalement, 81,7 % des situations de surendettement se caractérisent par des capacités de remboursement inexistantes ou faibles (inférieures à 450 euros).

3. La structure et le niveau d'endettement des ménages surendettés reflètent les difficultés de trésorerie et de solvabilité auxquels ceux-ci sont confrontés. Elles se traduisent par un endettement de nature mixte combinant encore très majoritairement des dettes à la consommation et des arriérés de charges courantes.

Dans ce cadre, on continue toutefois d'observer, en 2012, quelques évolutions caractérisées notamment par une augmentation de la part des dossiers comportant un endettement immobilier (9,8 % en 2012 contre 8,7 % en 2011) consécutif à l'acquisition d'un bien ou à la réalisation de travaux. Cette évolution est à mettre en relation avec la progression observée de la part des propriétaires et des propriétaires accédants dans les situations de surendettement déclarées recevables par les commissions.

L'encours moyen de dettes immobilières (100 820 euros en 2012) étant par ailleurs supérieur à celui des autres catégories de dettes, on observe en conséquence une augmentation de l'endettement moyen global par dossier, de 36 800 euros en 2011 à 38 064 euros en 2012.

Des évolutions sont également relevées en ce qui concerne la typologie de l'endettement au titre des crédits à la consommation. Dans ce domaine, qui demeure caractérisé par la part prépondérante des crédits renouvelables présents, en 2012, dans près de 76 % des dossiers, on note toutefois une diminution de la part en valeur de ce type de crédits dans l'endettement global (de 34,6 % en 2011 à 31,5 % en 2012), plus marquée que celle des prêts personnels (de 22,7 % en 2011 à 21,4 % en 2012). L'endettement moyen au titre des crédits à la consommation s'établit à 23 239 euros.

Ces différentes évolutions corroborent par ailleurs celles qui sont régulièrement observées dans le baromètre trimestriel du surendettement élaboré par la Banque de France. Ainsi, les données issues du baromètre du 4<sup>e</sup> trimestre 2013 confirment la progression de la part des passifs immobiliers qui concernent à cette date 11,4 % des dossiers pour un encours moyen de 104 100 euros, ainsi que la diminution de l'endettement moyen au titre des crédits à la consommation (22 400 euros à fin décembre 2013).

